

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE PART C : FR0010267476

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP 29 Haussmann Flexible Monde (« le Fonds ») a pour objectif, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, de procurer une performance nette de frais supérieure à l'indicateur €STR +4% pour la part C et à l'indicateur €STR +4.5% pour la part I.

Afin de réaliser cet objectif, le Fonds a la possibilité d'être investi de façon dynamique sur un ensemble diversifié de classes d'actifs.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement du fonds.

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR +4% pour la part C et l'€STR +4.5% pour la part I (code Bloomberg : ESSTRON Index), exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis,

La gestion du Fonds n'est pas une gestion indiciaire et n'a pas donc pas pour objectif de répliquer la performance de cet indice. Les investissements réalisés peuvent ainsi conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur les marchés actions, taux, monétaires et devises.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs et le pilotage de l'exposition nette du FCP aux actions internationales est réalisée de façon flexible par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, monétaire, devises) en se basant sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique international. A ce titre, chaque poche peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Le choix des investissements ne sera limité ni au niveau géographique (y compris les marchés émergents), ni sur le plan sectoriel, ni sur le plan des devises de libellé. La sélection des actions résulte d'une double approche quantitative et qualitative. Elle résulte également de l'analyse macro-économique. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. La stratégie actions s'articule autour de sources de performances complémentaires telles que des positions directionnelles à l'achat, des positions d'arbitrages.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net. La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus.

Le change est géré activement de façon discrétionnaire en s'appuyant sur une analyse macro-économique globale. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux (marchés émergents y compris). Le fonds investit sur des titres vifs libellés en euro ainsi qu'en devise étrangère (autre que l'euro). Il peut se couvrir, s'exposer sur le marché des changes ou arbitrer une devise contre une autre selon ses anticipations.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net. L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est investi :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations. Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques (y compris pays émergents à hauteur de 100% de l'actif) et tous les secteurs économiques confondus.

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE.

Ces titres auront une notation minimale de BBB- (Standard and Poor's), ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés financiers actions et de taux internationaux à travers une gestion discrétionnaire à dominante actions.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment des titres spéculatifs :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées selon l'analyse de la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées selon la note de l'émetteur.
- dans une limite de 20% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Ainsi, l'exposition globale du Fonds aux titres spéculatifs sera limitée à 40% maximum de l'actif net du Fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -4 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français ou d'OPCVM français ou européens.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage contre les risques actions, de taux et de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (Cocos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Contingent Convertibles Bonds sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais peuvent être convertis automatiquement en actions ou peuvent voir leur nominal diminuer quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations pourront donc être converties en actions à un prix prédéterminé, ou pourront voir leur nominal diminuer dès lors que des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au département des Titres et de la Bourse de la Société Générale (32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes) au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris. La Part C réinvestit les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

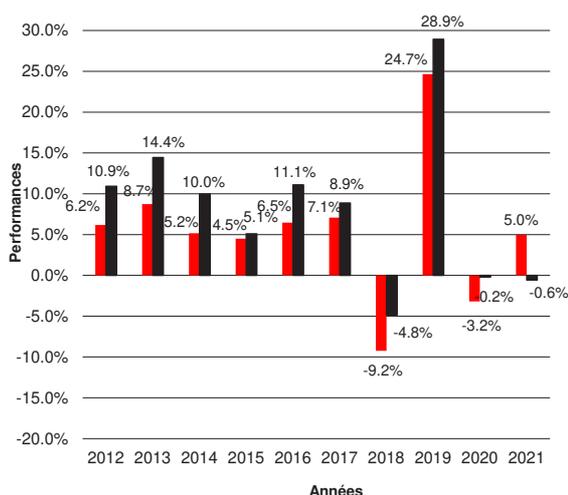
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1.70% de l'actif net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% au-dessus de l'indice de référence €STR + 4% si la performance est positive. 0.52% prélevé au titre du dernier exercice

Performances passées

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE – Part C



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

* La première période de référence sera supérieure à un an, elle sera prélevée du 10 août 2020 à fin décembre 2021.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : sg29haussmann.societegenerale.fr y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

A compter du 03/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance pourrait être de cinq ans.

■ Fonds

■ Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE (ex AUDEO CLIPPER) a été créé en 2006.

- Depuis la création du FCP jusqu'en mars 2015, l'indicateur de référence était 40% MSCI World + 40% MSCI Europe + 20% Citigroup World Government Bond France 3-5 ans.

- Entre mars 2015 et juin 2020, l'indicateur de référence était : MSCI World All Countries.

- Depuis le mois de juin 2020, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et l'indicateur de référence ont été modifiés.

L'indicateur de référence est à présent €STR +4%

A compter du 10 juillet 2020, le profil de rendement est modifié, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : sg29haussmann.societegenerale.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus d'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 28/01/2022.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE PART I: FR0013523511

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP 29 Haussmann Flexible Monde (« le Fonds ») a pour objectif, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, de procurer une performance nette de frais supérieure à l'indicateur €STR +4% pour la part C et à l'indicateur €STR +4.5% pour la part I.

Afin de réaliser cet objectif, le Fonds a la possibilité d'être investi de façon dynamique sur un ensemble diversifié de classes d'actifs.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement du fonds.

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR +4% pour la part C et l'€STR +4.5% pour la part I (code Bloomberg : ESSTRON Index), exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis.

La gestion du Fonds n'est pas une gestion indiciaire et n'a pas donc pas pour objectif de répliquer la performance de cet indice. Les investissements réalisés peuvent ainsi conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur les marchés actions, taux, monétaires et devises.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs et le pilotage de l'exposition nette du FCP aux actions internationales est réalisée de façon flexible par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, monétaire, devises) en se basant sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique international. A ce titre, chaque poche peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Le choix des investissements ne sera limité ni au niveau géographique (y compris les marchés émergents), ni sur le plan sectoriel, ni sur le plan des devises de libellé.

La sélection des actions résulte d'une double approche quantitative et qualitative. Elle résulte également de l'analyse macro-économique. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. La stratégie actions s'articule autour de sources de performances complémentaires telles que des positions directionnelles à l'achat, des positions d'arbitrages.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net. La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus.

Le change est géré activement de façon discrétionnaire en s'appuyant sur une analyse macro-économique globale. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux (marchés émergents y compris). Le fonds investit sur des titres vifs libellés en euro ainsi qu'en devise étrangère (autre que l'euro). Il peut se couvrir, s'exposer sur le marché des changes ou arbitrer une devise contre une autre selon ses anticipations.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net. L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change. Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le portefeuille du FCP est investi :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations. Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques (y compris pays émergents à hauteur de 100% de l'actif) et tous les secteurs économiques confondus.

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible À risque plus élevé
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés financiers actions et de taux internationaux à travers une gestion discrétionnaire à dominante actions.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

Ces titres auront une notation minimale de BBB- (Standard and Poor's), ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie. La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment des titres spéculatifs :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées selon l'analyse de la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées selon la note de l'émetteur.
- dans une limite de 20% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Ainsi, l'exposition globale du Fonds aux titres spéculatifs sera limitée à 40% maximum de l'actif net du Fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -4 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français ou d'OPCVM français ou européens.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier. Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage contre les risques actions, de taux et de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (Cocos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Contingent Convertibles Bonds sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais peuvent être convertis automatiquement en actions ou peuvent voir leur nominal diminuer quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations pourront donc être converties en actions à un prix prédéterminé, ou pourront voir leur nominal diminuer dès lors que des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au département des Titres et de la Bourse de la Société Générale (32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes) au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris. La Part I réinvestit les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1.19% de l'actif net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% au-dessus de l'indice de référence €STR + 4.5% si la performance est positive.

Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en Décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

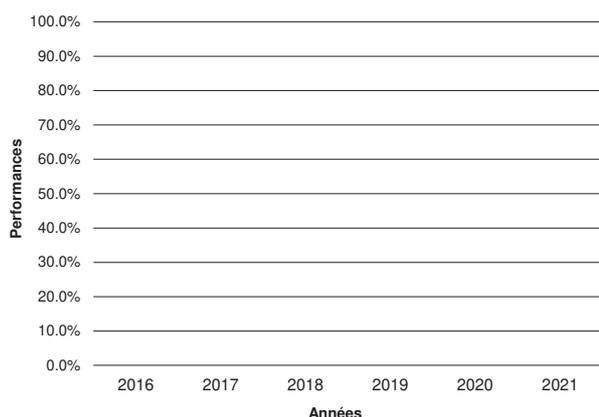
Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet :sg29haussmann.societegenerale.fr y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

A compter du 03/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance pourrait être de cinq ans.

Performances passées

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE – Part I



- Fonds
- Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part I a été créé en 2020.

L'indicateur de référence est €STR +4.5%

A compter du 10 juillet 2020, le profil de rendement est modifié, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : sg29haussmann.societegenerale.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus d'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 28/01/2022.